ABCK

Société À Responsabilité Limitée au capital de 136 000,00 €

Siège social : 102 Avenue des Champs Elysées

75008 PARIS

521 694 885 RCS PARIS

———

EXTRAIT DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize décembre,
à dix heures,

……

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- ……,
- ……,
- ……,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieur à la moitié du capital social,
- ……,
- ……,

……

TROISIÈME DECISION

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative du Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

……

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le gérant

Arnaud BRACHET

Certifié par yousign

ANNEXE :
MENTION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, sont mentionnées ci-après les opérations ou conventions visées audit article intervenues au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice, entre la société et les personnes suivantes :

Concernant Monsieur Arnaud BRACHET, associé unique et Gérant :

- Compte courant

 Monsieur Arnaud BRACHET est titulaire d'un compte courant d'associé créditeur à la clôture de l'exercice de 571 517,32 €, qui n'a pas porté intérêt au cours de l'exercice écoulé.

Concernant la société PHILIPPE DUNOYER DE SEGONZAC, dans laquelle la Société est associée unique

- Compte courant

La société PHILIPPE DUNOYER DE SEGONZAC est titulaire d'un compte courant débiteur à la clôture de l'exercice de 388 373,66 euros, qui n'a pas porté intérêt au cours de l'exercice écoulé.

Concernant la société ABCK CORP, société dans laquelle Monsieur Arnaud BRACHET détient plus de 10% des parts.

- Facturation intra-groupe

 La Société a facturé à la société ABCK CORP (société situé sis 325 Fifth avenue - NY 10016-USA) au cours de l'exercice écoulé la somme de 82 925 € correspondant à des honoraires/commissions.